

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 6 février 2026

Le six février deux mille vingt-six, les membres du comité du Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine, légalement convoqués, se sont réunis à 18 h 30 en Mairie de YAINVILLE, sous la présidence de Madame Céline DURVICQ.

Étaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames Céline DURVICQ, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Carole MORETTI, Chantal VALLET-CREVEL et Marie-Eliane CLAUDET.

Messieurs Jean-Michel MAUGER, Henri KAZMIERCZAK, Jean DELALANDRE et William GUILLARD.

Absents excusés et pouvoirs :

Mme Mame Bigué THEBAULT donne pouvoir à Mme Chantal VALLET-CREVEL

M. Patrick CALLAIS donne pouvoir à M. William GUILLARD

M. Marc BECQUET donne pouvoir à Mme Céline DURVICQ

M. Martin COUVEZ (enseignant)

Absents non excusés : Mme Elodie BIDAUX, M. Valère HIS et Mme Julie BARRON.

Mme Fabienne DUPARC, Vice-présidente de Caux-Seine-Agglomération (chargée de l'enseignement artistique).

Étaient également présents :

M. Frantz COUVEZ, Directeur du Conservatoire du Val de Seine

Mme Maria ZURITA, enseignante, déléguée titulaire

M. Sébastien ABAT, délégué suppléant (agent du conservatoire)

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 1^{er} décembre 2025
- Délibération : Débat d'orientations budgétaires 2026
- Délibération : Contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents titulaires avec le Centre de Gestion 76.
- Questions diverses

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame Carole MORETTI.

2 – Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 1^{er} décembre 2025

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu du 1^{er} décembre 2025, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9 + 3 pouvoirs

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Madame la Présidente présente le rapport d'orientations budgétaires 2026 qui est un moment de réflexion collective sur les priorités politiques, culturelles et éducatives que nous souhaitons porter pour les années à venir (voir rapport complet en annexe).

Le débat s'installe sur les points suivants :

- Pour l'année scolaire 2025-2026, le Conservatoire compte 525 élèves, dont 74 élèves extérieurs et 34 élèves en situation de handicap (soit 6,48 %).

- M. GUILLARD demande quel est l'indicateur de reconnaissance pour ces élèves et pourquoi le préciser.
M. COUVEZ répond que ce chiffre correspond aux notifications MDPH et est demandé pour les statistiques du Ministère de la Culture et également pour la demande de subvention auprès du Département.
- Augmentation des effectifs CHAM
- Concernant l'effectif du personnel, M. DELALANDRE demande s'il y a des demandes de départ en retraite progressive. M. COUVEZ répond non, uniquement un départ en retraite classique au 01/09/2026.
- Graphique : Recettes réalisées 2025
M. KAZMIERCZAK remarque que la courbe « produits et services » englobe à la fois les recettes pures des cotisations des familles + les recettes des interventions extérieures ; il aurait fallu séparer et détailler les recettes.

M. COUVEZ propose de transmettre le détail des recettes 2025 lors du prochain Conseil syndical.

M. DELALANDE demande s'il y a eu une augmentation des interventions dans les écoles.

M. COUVEZ répond oui notamment chez les Communes extérieures malgré une augmentation du tarif à l'heure par séance. On constate également une augmentation des locations d'instruments ainsi qu'une forte demande pour des séances liées à la petite enfance (RPE, crèches et MAM).

M. KAZMIERCZAK demande s'il y a eu de nouvelles inscriptions d'élèves provenant de Caux Seine Agglo. M. COUVEZ répond oui notamment sur des cours collectifs et que ces nouveaux élèves sont soumis aux tarifs extérieurs.

M. DELALANDRE intervient pour conclure la fin de ce mandat. Il souligne tous les efforts effectués pour maintenir toutes les disciplines du conservatoire malgré l'échec des communes qui n'ont pas souhaité adhérer au syndicat et au départ progressif de Caux Seine Agglo. « Bravo » à toute l'équipe.

M. DELALANDRE souligne qu'il faudra être vigilant sur le mandat à venir, avoir un objectif plus ferme sur l'entrée de nouvelles communes et les solliciter dès le début du nouveau mandat pour savoir si elles souhaitent s'associer à la politique culturelle du territoire.

Mme DURVICQ propose au conseil syndical, en vue de la préparation du budget 2026, d'augmenter la participation financière des communes adhérentes d'environ 1 % ou 2 % selon le taux d'inflation. Les membres sont d'accord pour une augmentation régulière et douce et rappelle que la prochaine séance du Conseil syndical consacrée au vote du budget aura lieu le 9 mars à 18 h 30 au Conservatoire au Trait.

Après ce débat d'orientations budgétaires,

Vu l'article L23312-1 du CGCT,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical relatif à la tenue de ce débat,

Le Conseil Syndical,

- Prend acte du débat d'orientations budgétaires 2026,
Et après en avoir délibéré,
- Vote le rapport d'orientations budgétaires 2026,

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 9 + 3 pouvoirs

4- Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 non encore transposé dans le CGFP ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Madame la Présidente expose :

- L'opportunité pour le Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Article 1^{er} : Le Conseil Syndical adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte du Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Val de Seine demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : Le Conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer les contrats en résultant.

LE CONSEIL SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

VOTE : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 9 + 3 pouvoirs

Départ de M. Jean DELALANDRE à 19 h 35.

5 – Questions diverses

M. COUVEZ informe des prochaines dates de concerts :

- Samedi 7 février à 17 h 30 à Saint-Paër : concert « clarinettes urbaines » avec les classes de percussions et danse jazz.
- Vendredi 6 mars à 20 h à St-Pierre de Varengueville : concert des ateliers jazz « musiques actuelles » avec les classes de danses jazz et classique.

La séance est levée à 19 h 37

Signatures

Mme Céline DURVICQ Présidente	Mme Carole MORETTI Secrétaire de séance
---	---